

Circuit des bornes frontières à La Flamengrie



Visorando



Trace n° 1558781

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Circuit familial à la découverte de La Flamengrie, commune enclavée en territoire belge.
Meilleure saison d'avril à septembre.

Durée	2h 25	Difficulté	Facile
Distance	8,32 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	20 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	20 m	Commune	La Flamengrie (59570)
Point haut	129 m	Région	Avesnois
Point bas	104 m		



Description

Départ de l'Église Saint-Gilles.

(D/A) Empruntez la Rue des Toubaqueux, qui est perpendiculaire à la Rue de l'Église. Croisez la Rue Basse à droite et le chemin du retour à gauche, puis suivez à droite la Rue Haute, durant 200 m.

(1) Empruntez à gauche le Sentier Voit N'y Goutte » pour aller à la borne n°46. Revenez sur vos pas.

(1) Continuez à gauche dans la Rue Haute, où vous croisez d'autres bornes frontières. Aboutissez à la chaussée romaine (Chemin de Valenciennes) et suivez la à gauche.

(2) Au carrefour de la Perche Rompue, tournez à droite dans le Chemin du Bosquet.

(3) Au croisement en T, suivez la D154 à droite. Peu après le cimetière, engagez-vous à gauche sur le chemin frontalier qui mène au Saint-Quentinois.

Prudence le long de la Chaussée

(4) Empruntez à droite le Chemin Royal qui tire son nom, dit-on, de l'ancienne Douane Royale. Allez à travers champs et bosquets, Nord puis cap au Nord-Ouest : vous voici en Belgique.

(5) Longez à gauche la Chaussée Romaine Bavay - Tournai (construite en 43 après J-C sous l'Empereur Claude). Après environ 200 m, bifurquez à droite dans le Chemin du Vignoble. À la fourche, obliquez de nouveau à droite.

(6) Au croisement de la Chapelle des Français, tournez à droite, Rue du Point du Jour. Repassez en France, laissez la D154 à droite et continuez tout droit.

(7) Après un virage à droite, descendez à droite la Rue Verte. En bas, tournez à gauche et longez le ruisseau. Retrouvez la Rue des Toubaqueux et suivez-la à droite, jusqu'à l'église (D/A).

Informations pratiques

Prudence le long de la Chaussée Brunehaut et de la RD 154.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Suivez le balisage Jaune.

A proximité

Les bornes de pierre bleue, sculptées aux armes de la France (3 fleurs de lys) et de l'Autriche (aigle à deux têtes), ont été érigées le long de la frontière en 1781. Sur les 65 bornes implantées à l'origine, ne subsiste environ qu'une vingtaine.

La Chapelle des Français (6) aurait été bâtie en mémoire de réfugiés français de la guerre de 1870.

Points de passages

- D/A Église Saint-Gilles**
| N 50.314994° / E 3.715023° - alt. 117 m - km 0
- 1 Sentier Voit N'y Goutte**
| N 50.314699° / E 3.71867° - alt. 117 m - km 0.4
- 2 La Perche Rompue**
| N 50.309109° / E 3.72999° - alt. 124 m - km 1.64
- 3 Route D154**
| N 50.303402° / E 3.722777° - alt. 129 m - km 2.47
- 4 Chemin Royal**
| N 50.303553° / E 3.712038° - alt. 120 m - km 3.39
- 5 Chaussée Romaine Bavay - Tournai**
| N 50.317208° / E 3.696857° - alt. 116 m - km 5.34
- 6 Chapelle des Français**
| N 50.325123° / E 3.709315° - alt. 110 m - km 6.93
- 7 Rue verte**
| N 50.317547° / E 3.714769° - alt. 113 m - km 7.89
- D/A Église Saint-Gilles**
| N 50.314999° / E 3.715021° - alt. 117 m - km 8.32

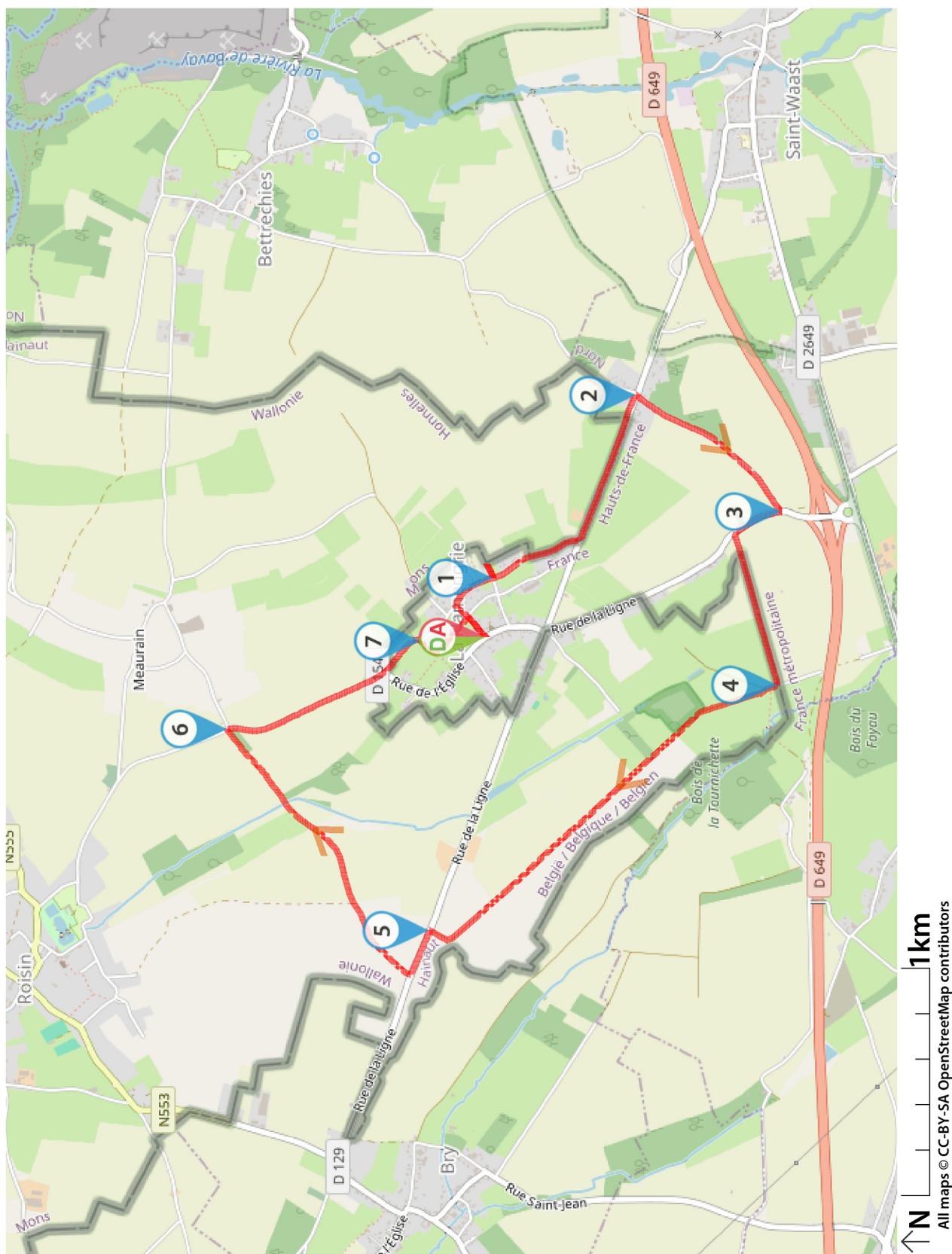
Outre ses célèbres bornes frontières, La Flamengrie possède une Marianne. Cette statue dorée, élevée sur la place du village, fut offerte par l'État à la commune, en remerciement pour son civisme. Quand eut lieu le référendum du Général Boulanger, en 1888, La Flamengrie vota en effet à l'unanimité pour le maintien de la République. Depuis lors, les habitants de la commune s'appellent les "Français" et non plus les "Flaminds".

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-bornes-frontieres-a-la-flame/>

En savoir plus :

Email : annie.troin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.